

Aide à l'embauche en contrat d'apprentissage d'une personne handicapée

AGEFIPH

Présentation du dispositif

Les entreprises qui embauchent une personne handicapée dans le cadre d'un contrat d'apprentissage peuvent bénéficier d'une aide de l'Agefiph.

L'aide a pour objectif d'encourager l'employeur à recruter une personne handicapée en contrat d'apprentissage.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Est éligible tout employeur embauchant une personne en situation de handicap dès lors que le contrat est d'une durée minimum de 6 mois et que la durée hebdomadaire de travail est au moins égale à 24 heures.

Si la durée est inférieure à 24 heures en raison d'une dérogation légale ou conventionnelle, la durée minimum est fixée à 10 heures minimales hebdomadaires.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant maximum de l'aide est de 6 000 €. Son montant est proratisé en fonction de la durée du contrat de travail et à compter du 6^{ème} mois.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

La demande d'aide se fait en ligne sur [le site de l'Agefip](#).

— Éléments à prévoir

- le titre de bénéficiaire de l'obligation d'emploi ou demande en cours,
- la copie du contrat d'apprentissage signé (Cerfa),
- un relevé d'identité bancaire professionnel de l'employeur.

Pour créer le compte en ligne, il sera demandé, un justificatif d'identité en cours de validité de la personne en situation de handicap concernée par la demande (carte d'identité, passeport, titre de séjour...).

Selon la situation de la personne, d'autres pièces pourraient être demandées :

- un mandat d'intermédiation
- une procuration de versement à un tiers
- un justificatif de représentant légal de l'entreprise le cas échéant.

Quel cumul possible ?

L'aide est cumulable avec avec les aides délivrées par France Travail, les Missions locales et les autres aides de l'Agefiph.

Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif
 - › Personne en situation de handicap

Organisme

AGEFIPH

- **Accès aux contacts locaux**
Téléphone : 0 800 11 10 09
Web : [www.agefiph.fr/...](http://www.agefiph.fr/)

Déposer son dossier

- <https://www.agefiph.fr/aides-services/depot-demande>